



**Conseil de Direction
Cinquante-sixième session**

GC/56/R1

*Lyon, 15–16 mai 2014
Auditorium*

RAPPORT BIENNAL DU CIRC 2012–2013

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport biennal du CIRC pour 2012–2013 (Document GC/56/2),

1. EXPRIME sa satisfaction du travail accompli ; et
2. FELICITE le Directeur et son personnel de ce Rapport biennal.



**Conseil de Direction
Cinquante-sixième session**

GC/56/R2

*Lyon, 15–16 mai 2014
Auditorium*

RAPPORT DU DIRECTEUR

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport du Directeur (Document GC/56/3),

1. REMERCIE le Directeur pour son Rapport et pour les indicateurs de performance y figurant ;
2. PRIE le Directeur de continuer à rédiger, chaque année, ce rapport type ; et
3. EXPRIME sa satisfaction à l'égard du Rapport du Directeur, tant à l'écrit qu'à l'oral.



**Conseil de Direction
Cinquante-sixième session**

GC/56/R3

*Lyon, 15–16 mai 2014
Auditorium*

RAPPORT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil de Direction,

Ayant passé en revue le Rapport présenté par le Conseil scientifique sur sa cinquantième session (Document GC/56/4) et la réponse du Directeur (Document GC/56/5),

1. PREND NOTE du Rapport (Document GC/56/4) avec grand intérêt ;
2. FELICITE les membres du Conseil scientifique de leur soutien et de leur travail remarquable ; et
3. FELICITE le Directeur des réponses constructives qu'il a apportées aux recommandations formulées par le Conseil scientifique lors de sa cinquantième session.



**Conseil de Direction
Cinquante-sixième session**

GC/56/R4

*Lyon, 15–16 mai 2014
Auditorium*

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET ETATS FINANCIERS VERIFIES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/7 « Rapport financier annuel, Rapport du Commissaire aux Comptes et Etats financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 »,

1. REMERCIE le Commissaire aux Comptes de son rapport et de son opinion, ainsi que le personnel du CIRC pour la préparation du rapport ; et
2. APPROUVE le Rapport du Directeur sur les opérations financières du Centre.

AMENDEMENT AU REGLEMENT FINANCIER DU CIRC

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/56/8 « Amendement au Règlement financier du CIRC »,

DECIDE d'amender l'Article IV – Constitution des fonds (paragraphe 4.3) du Règlement financier du Centre comme suit :

Texte actuel

Article IV – Constitution des fonds

4.3 Les Etats participants nouvellement admis en application de l'article III du Statut doivent verser 25% de la contribution entière pour la première année de leur accession, sur laquelle contribution sera prélevée la somme due au fonds de roulement, 50% de la contribution entière la deuxième année de leur accession, 75% de leur contribution entière la troisième année de leur accession et 100% de leur contribution à partir de la quatrième année de participation.

Texte révisé

Article IV – Constitution des fonds

4.3 Les Etats participants nouvellement admis, conformément aux dispositions de l'article III du Statut, devront verser un tiers du montant total de leur contribution la première année, montant sur lequel sera prélevée la somme due au Fonds de roulement ; les deux tiers du montant total de leur contribution la deuxième année ; et 100% du montant total de leur contribution à partir de la troisième année.



RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL DE DIRECTION SUR L'EXAMEN DE LA METHODE DE CALCUL DES CONTRIBUTIONS

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/55/R26, par laquelle il avait établi un Groupe de travail pour évaluer la méthode de calcul des contributions et demandé à ce Groupe de travail de rendre compte de ses conclusions et recommandations lors de la 56^{ème} session du Conseil de Direction,

1. APPROUVE la conclusion du Groupe de travail selon laquelle il convient de maintenir la méthode de barème actuelle qui fonctionne depuis près de 40 ans sans problèmes majeurs ; et
2. DECIDE que la méthode actuelle de calcul des contributions telle qu'elle est décrite dans la Résolution GC/15/R9 est maintenue.

POINT SUR LE PROJET DE « NOUVEAU CENTRE »

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/10 « Point sur le projet de 'Nouveau Centre' », et rappelant sa Résolution GC/55/R12,

1. AFFIRME la nécessité d'une décision rapide sur les engagements financiers du Gouvernement français et des partenaires locaux ;
2. RECONNAIT les efforts du pays hôte, et tout particulièrement des partenaires de Lyon, pour assurer la continuité de la présence du Centre en France ;
3. APPROUVE la nouvelle version du projet telle que décrite dans le document ;
4. PREND NOTE du calendrier prévu pour la réalisation du projet ;
5. INVITE deux membres du Conseil scientifique [qui seront sélectionnés par le Directeur sur avis du Président et du Vice-Président du Conseil scientifique] à participer aux réunions du Groupe de travail du Conseil de Direction sur les projets d'infrastructure, et à prodiguer des conseils techniques lors des discussions sur le cahier des charges et la conception architecturale du projet de « Nouveau Centre » ; et
6. DEMANDE au Directeur de consulter le Groupe de travail sur les projets d'infrastructure régulièrement et en temps opportun pour l'avancement du projet de « Nouveau Centre ».



**Conseil de Direction
Cinquante-sixième session**

GC/56/R8

*Lyon, 15–16 mai 2014
Auditorium*

RAPPORT BIENNAL DU COMITE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL DU CIRC, 2012–2013

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail du Centre pour 2012–2013, tel qu'il figure dans le Document GC/56/11,

1. REMERCIE le Conseil scientifique d'avoir examiné le Rapport biennal du Comité de santé et sécurité au travail pour 2012–2013 ;
2. EXPRIME sa satisfaction devant les dispositifs en place pour assurer la santé et la sécurité du personnel du Centre ; et
3. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les deux ans un rapport sur les questions de santé et de sécurité au travail au Centre.

ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/12 « Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. AUTORISE le Directeur à rechercher un financement pour les éléments suivants :
 - a) Amélioration du recueil de données sur le cancer dans les pays à revenu faible et intermédiaire [*Bloomberg Philanthropies*, Etats-Unis, pour un montant de 2 801 455€ (3 832 360 dollars US) sur 48 mois] ;
 - b) Point sur les Directives européennes pour l'assurance-qualité dans le dépistage et le diagnostic du cancer du sein [Commission européenne (CE DG SANCO) pour un montant de 1 407 294€ (1 925 163 dollars US) sur 18 mois] ;
2. PREND NOTE du rapport *post facto* concernant les subventions et contrats acceptés par le Directeur, tels qu'ils sont détaillés dans le Document GC/56/12 ;
3. PREND NOTE des montants des intérêts et leur répartition ; et
4. FELICITE le personnel des succès remportés dans l'obtention de subventions de recherche compétitives.



**Conseil de Direction
Cinquante-sixième session**

GC/56/R10

*Lyon, 15–16 mai 2014
Auditorium*

ACCEPTATION DES DONNS

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/56/13 des dons non assortis de conditions et acceptés par le Directeur en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3, EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre.

PROJETS POUR LE 50^{ÈME} ANNIVERSAIRE DU CIRC 2015

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le Document GC/56/14 des projets pour la célébration du 50^{ème} anniversaire du CIRC,

1. SOUTIENT vivement les projets du Directeur pour la célébration du 50^{ème} anniversaire du CIRC ;
2. ACCEPTE d'attribuer jusqu'à 150 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction pour permettre : a) la production, l'impression et la traduction de l'ouvrage sur les 50 premières années du CIRC (1965–2015) et la traduction du document technique sur la genèse du CIRC (jusqu'à 50 000€ sur les 150 000€ alloués) ; b) l'organisation de la conférence internationale sur les causes et la prévention du cancer, incluant le recrutement d'une société organisatrice et le dépôt de garantie pour la réservation de la salle, etc. (jusqu'à 100 000€ sur les 150 000€ alloués). Toute somme non utilisée sera rendue au Fonds spécial du Conseil de Direction ; et
3. SOUTIENT la demande du Directeur adressée à chaque Etat participant de bien vouloir verser une contribution volontaire pour l'organisation de la conférence, sachant qu'ils peuvent spécifier l'affectation d'une partie de cette contribution aux bourses « 50 pour 50 » pour les chercheurs des pays à revenu faible et intermédiaire.



RAPPORT SUR LES ACTIVITES DE PUBLICATION

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/15 « Rapport sur les activités de publication, y compris le rapport sur l'affectation des fonds »,

1. PREND NOTE du Rapport avec grand intérêt ;
2. NOTE que le produit des ventes des publications alloué au Fonds spécial du Conseil de Direction s'est élevé, en 2013, à 759 782€, dont 525 000€ ont été attribués au programme des publications ;
3. DECIDE de relever le plafond de 525 000€ comme demandé au paragraphe 1 de la Résolution GC/55/R15, tout en conservant le cadre des 75% des revenus de la vente des publications comme proposé dans le même paragraphe de cette résolution ; et
4. PRIE le Directeur de continuer à présenter tous les ans un rapport sur les activités de publication du CIRC.

*Lyon, 15–16 mai 2014
Auditorium*

**DEMANDE DE FINANCEMENT GRACE
AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION :
A. EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le document GC/56/16A « Demande de financement grâce au Fonds spécial du Conseil de Direction : A. Equipements scientifiques »,

Notant que le Conseil scientifique soutient la demande d'achat d'équipements scientifiques (Document GC/56/4),

Notant en outre que le Conseil scientifique s'est félicité des projets de mise en commun des équipements par les différentes Sections ; qu'il a reconnu l'importance de disposer du matériel en temps voulu et d'investir dans de nouveaux équipements de pointe pour que le CIRC puisse conserver un rôle prépondérant dans la recherche,

AUTORISE le Directeur à utiliser un montant maximum de 353 000€ du Fonds spécial du Conseil de Direction, sous réserve de soldes liquides suffisants dans le Fonds, pour l'acquisition des équipements scientifiques suivants :

	Quantité	Coût (€)
Séquenceur de paillasse moyen débit de nouvelle génération	1	110 000 ¹
Spectromètre de masse couplé à un système CLUHP	1	243 000
Total		353 000

¹ Cette estimation inclut les frais d'installation.

**DEMANDE DE FINANCEMENT GRACE
AU FONDS SPECIAL DU CONSEIL DE DIRECTION :
B. MISE EN OEUVRE DES NORMES IPSAS**

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/16B « Rapport intérimaire depuis la mise en œuvre des normes IPSAS »,

1. AUTORISE l'utilisation des 200 000€ restant de l'évaluation initiale, comme approuvé dans la Résolution GC/55/R17, pour la mise en œuvre des projets dans les cinq domaines suivants :
A. Gestion des ressources humaines relatives aux avantages du personnel ; B. Mise à jour du système SAP ; C. Mise en œuvre du module de gestion des postes des ressources humaines ; D. Mise en œuvre des fonctionnalités optimisées du système SAP et E. Gestion des actifs ; et
2. PRIE le Directeur de présenter un rapport sur l'utilisation de ces fonds lors de la 57^{ème} session du Conseil de Direction.

PROPOSITION DE NOUVELLE STRUCTURE POUR LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME ET DU BUDGET DU CIRC

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/17 « Proposition de nouvelle structure pour la présentation du programme et du budget du CIRC »,

Rappelant sa Résolution GC/55/R11, dans laquelle il était décidé d'aligner le Programme et le Budget sur les phases de planification et de mise en œuvre des stratégies à moyen terme,

APPROUVE la proposition de modification de la structure du Programme et du Budget du CIRC, abandonnant les neuf domaines actuels, de façon à s'aligner sur une structure en arborescence à développer et à présenter dans la Stratégie à moyen terme (2016–2020).

PROJETS POUR LA PREPARATION DE LA STRATEGIE A MOYEN TERME DU CIRC POUR 2016–2020

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/18 « Projets pour la préparation de la stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 »,

1. DECIDE de créer un Groupe de travail, constitué de six membres du Conseil de Direction, quatre membres du Conseil scientifique, qui seront choisis par le Directeur sur avis du Président et du Vice-Président du Conseil scientifique, un représentant de l’OMS, et trois membres du Secrétariat du CIRC (le Directeur et deux chercheurs confirmés du CIRC), chargé d’examiner et d’achever un avant-projet de Stratégie à moyen terme pour la période 2016–2020 ;
2. DEMANDE au Directeur et au Groupe de travail de prendre en considération les discussions qui ont eu lieu lors de la 56^{ème} session du Conseil de Direction, de s’assurer de l’implication précoce des différentes parties concernées et d’informer le Conseil de Direction sur l’avancement du projet ;
3. DEMANDE au Directeur de procéder selon le calendrier indiqué dans le Document GC/56/18 ;
4. NOMME le Canada, les Etats-Unis d’Amérique, la Finlande, la France, la Norvège, et les Pays-Bas pour participer au Groupe de travail ; et
5. PRIE le Directeur de présenter un avant-projet de la « Stratégie à moyen terme du CIRC pour 2016–2020 » qui sera discuté lors de la prochaine réunion du Conseil scientifique en janvier 2015 et une version finale, incorporant les recommandations du Conseil scientifique, qui sera discutée et approuvée lors de la prochaine session ordinaire du Conseil de Direction en mai 2015.



*Lyon, 15–16 mai 2014
Auditorium*

NOMINATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil de Direction,

Conformément aux dispositions de l'Article VI du Statut du Centre,

1. **NOMME**

Le Dr Ole Raaschou-Nielsen, Danemark)

Le Dr Elisabete Weiderpass-Vainio, Finlande)

Le Dr Ellen Kampman, Pays-Bas) pour une durée de quatre ans

Le Dr Martin Rösli, Suisse) au Conseil scientifique

Le Dr Stephen J. Chanock, Etats-Unis)

2. **REMERCIE** les Drs Ahti Anttila, Bettina Borisch, Mads Melbye, Martyn Smith et Piet van den Brandt, membres sortants du Conseil scientifique, de l'œuvre utile qu'ils ont accomplie au Conseil scientifique et de leur contribution aux activités de recherche du Centre.



**Conseil de Direction
Cinquante-sixième session**

GC/56/R18

*Lyon, 15–16 mai 2014
Auditorium*

MISE AU POINT SUR LA PROCEDURE D'ELECTION DU DIRECTEUR

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le Document GC/56/20 « Mise au point sur la procédure d'élection du Directeur »,

Notant qu'il conviendrait de définir un ensemble uniforme de procédures pour la sélection du Directeur du Centre,

1. REMERCIE le Secrétariat de son rapport ; et
2. DEMANDE au Secrétariat de rendre compte au Conseil de Direction des options et propositions pour discussion et/ou action lors de sa Cinquante-huitième session en mai 2016.

COMPOSITION DU SOUS-COMITE SUR L'ADMISSION DE NOUVEAUX ETATS PARTICIPANTS

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa Résolution GC/18/R14, par laquelle il a désigné les membres du Sous-comité sur l'admission de nouveaux Etats participants, et la nécessité de désigner de nouveaux membres à la fin de chaque session du Conseil,

Rappelant également sa Résolution GC/53/R20, statuant que le nombre de membres et la composition du Sous-comité seront déterminés à chaque session ordinaire du Conseil de Direction,

DECIDE que ce Sous-comité sera composé, outre le Président du Conseil de Direction (membre *ès qualités*), des représentants de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique et du Japon, qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine session ordinaire du Conseil.



**Conseil de Direction
Cinquante-sixième session**

GC/56/R20

*Lyon, 15–16 mai 2014
Auditorium*

DATE DE LA CINQUANTE-SEPTIEME SESSION DU CONSEIL DE DIRECTION

Le Conseil de Direction,

1. DECIDE de tenir sa prochaine session ordinaire à Lyon (France) les mercredi et jeudi précédant l'ouverture de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2015 ; et
2. DEMANDE au Directeur d'informer les membres du Conseil dès que ces dates seront connues.